

Conditions tarifaires et de paiements

Saison 2022-2023

1 - La licence

La Licence FFG de 50 euros est à régler lors de l'inscription. Elle peut évoluer chaque année en fonction de l'assurance FFG obligatoire et de la part fédérale, régionale et départementale. Elle est obligatoire et ne pourra en aucun cas être remboursée.

2 – L'adhésion club

Cette adhésion club de 100 euros est à régler chaque année lors de l'inscription. Elle peut être considérée comme un droit d'entrée. Elle est obligatoire et ne pourra en aucun cas être remboursée

3 – L'inscription annuelle

L'inscription est composée de la licence, de l'adhésion Club et de la cotisation selon le choix de l'activité et du volume horaire.

Il est possible de payer cette inscription :

- en 4 fois maxi par chèque, mais les chèques devront impérativement être datés du jour de l'inscription et remis lors de l'inscription.

L'encaissement des chèques se fera chaque mois (1^{ère} semaine du mois)

- en espèces (en 1 fois)

- par virement (en 4 fois maxi + frais bancaires)

Concernant le montant de l'inscription, celui-ci sera encaissé après le cours d'essai et ne sera pas remboursée si l'adhérent décide d'arrêter les activités choisies sauf pour les cas suivants :

- raisons médicales, déménagement de plus de 30 km de Valserhône.

Dans tous les cas, le comité étudiera le point et donnera réponse à la personne concernée dans les plus brefs délais.

4 - les réductions

Pour les parents ayant plusieurs enfants de moins de 18 ans ou encore scolarisés (étudiant en université, BTS, Faculté, etc) licenciés à Bellegarde Gym (EVB Gym), les réductions se feront comme suit :

2^{ème} enfant : - 30 euros

A partir du 3^{ème} enfant : - 50 euros

Les réductions ne s'appliquent pas aux adultes pour les cours de Gym Adulte - Cross training

Cependant si une personne souhaite s'inscrire à plusieurs activités proposées par l'association, la licence ne sera payée qu'une seule fois.

5 – Libellé des chèques

Les 4 chèques (au maximum) devront être libellés au nom des « EVB Gym ».

6 - Les Aides

Les aides possibles sont :

- le Pass Région
- la Chéquier Jeune 01 (Pass Départemental)
- les Bons ANCV (chèques vacances)

Les coupons Sports ne sont pas acceptés